

# RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU 30<sup>E</sup> CONGRÈS

Québec | Du 25 au 29 novembre 2013



#### RÉSOLUTION Nº 1 : POSTE À LA VICE-PRÉSIDENCE - CONSEILS RÉGIONAUX

**QU'IL SOIT RÉSOLU** d'amender les statuts de la FTQ à l'article 43 de la façon suivante : de décaler le point c) au nouveau point d) et d'ajouter le libellé suivant au point c) :

Dans le cas d'une vacance définitive à la vice-présidence représentant les conseils régionaux survenant plus de six mois avant le Congrès, le Bureau et le Conseil général prennent avis de la nomination faite par le caucus des membres délégués par les conseils régionaux FTQ au Conseil général.

#### RÉSOLUTIONS NOS 2, 3, 4 : FINANCEMENT DES CONSEILS RÉGIONAUX

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exerce de son influence auprès des directions syndicales afin que les cotisations d'adhésion des syndicats ou des sections locales affiliés aux Conseils régionaux soient payées tel que prévu dans les statuts des Conseils régionaux respectifs;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ forme un comité pour évaluer l'ensemble des problématiques sur le financement des conseils régionaux.

#### RÉSOLUTIONS Nº 8, 9, 10 : PRÉSERVATION D'ARCHIVES SYNDICALES

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ s'engage à faire la promotion de la mise en forme et de la préservation des archives syndicales;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ soit associée à la mise sur pied d'un centre agréé d'histoire et d'archives du travail.

#### **RÉSOLUTIONS Nº 12 : CAMPAGNE DE MOBILISATION**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, en collaboration avec ses syndicats affiliés, mette en œuvre une campagne dans le but de renforcer le mouvement syndical dans ses capacités de représentation et de défense des travailleurs et des travailleuses dans les milieux de travail et au plan politique;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE, dans ce but, la FTQ s'inspire de la campagne « Ensemble pour un monde plus juste » proposée par le CTC afin de former des militants et des militantes, de diffuser de l'information et de fournir des outils pour mener des campagnes aux sections locales pour rejoindre les membres ainsi que de sensibiliser l'opinion publique.

#### RÉSOLUTIONS Nº 13, 14, 15, 16, 17 : ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LE SYNDICALISME

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ organise, d'ici le prochain congrès, des États généraux sur le renouveau syndical pour réfléchir sur nos pratiques syndicales ainsi que pour mieux faire face aux attaques de la droite et organiser la mobilisation autour d'un plan d'action auquel pourraient être associées des organisations de la société civile partageant les mêmes préoccupations;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE la FTQ invite ses syndicats affiliés et les conseils régionaux FTQ à organiser des activités de réflexion pour mobiliser les membres autour des enjeux qui seront traités lors de ces États généraux.

### RÉSOLUTIONS N° 18, 19 : ACTION CONCERTÉE POUR RÉAGIR AUX ATTAQUES DE LA DROITE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés profitent de toutes les occasions pour renforcer les alliances avec les groupes communautaires qui partagent nos valeurs;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés mènent systématiquement des actions concertées en larges coalitions pour faire face aux attaques concertées de la droite;

IL EST ENFIN PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés organisent conjointement avec des organismes communautaires une journée de réflexion avant le prochain congrès pour approfondir la connaissance mutuelle, renforcer les alliances et développer des actions communes.

#### **RÉSOLUTIONS Nº 20, 21 : INÉGALITÉS SOCIALES**

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ étudie le phénomène de l'inégalité au Québec, de l'élargissement du fossé entre les classes, de l'évolution de la classe moyenne et ouvrière ainsi que sur l'impact de la dégradation de nos services publics sur l'inégalité;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ présente au prochain congrès un portrait de la situation et dépose un plan d'action pour s'attaquer au phénomène de l'inégalité, le cas échéant.

### RÉSOLUTIONS N° 22, 23 : OUVERTURE DE L'ÉDUCATION SYNDICALE AUX GROUPES COMMUNAUTAIRES

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, les conseils régionaux et les syndicats affiliés invitent les groupes communautaires de leurs choix à suivre de la formation syndicale avec leurs membres.

### RÉSOLUTIONS N° 24, 25, 26, 27 : LA DÉFENSE DES DROITS SYNDICAUX : PROJETS DE LOIS C-377 ET C-525

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ de concert avec le CTC et les syndicats affiliés fassent pression en vue du maintien de la formule Rand dès maintenant et combatte toutes attaques contre le mouvement syndical tels que les projets de lois C-377 et C-525, mais sans s'y limiter;

**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE** la FTQ de concert avec le CTC et les syndicats affiliés participent activement aux représentations et aux pressions sur les parlementaires et les sénateurs afin qu'ils barrent la route notamment aux projets de loi C-377 et C-525;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ de concert avec le CTC et les syndicats affiliés lancent une vaste opération d'éducation syndicale sur ces enjeux afin de mobiliser nos membres.

#### RÉSOLUTION Nº 28 : PRODUITS ET SERVICES « SYNDIQUÉS »

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ désigne une personne responsable afin de mettre en place, d'ici la fin de 2014 et, maintenir ensuite à jour, avec la participation des syndicats affiliés, une banque d'information par secteur d'activité ayant pour but de faire connaitre les produits et/ou services des entreprises syndiquées et affiliées à la FTQ.

#### RÉSOLUTION N° 29 : DISPOSITIONS ANTI-BRISEURS DE GRÈVE

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE**, tout en préservant les droits existants, la FTQ fasse les pressions nécessaires pour obtenir les amendements suivants à l'article 109.1 du Code du travail afin :

- d'interdire l'utilisation des services et des produits de toute autre personne physique ou morale, rendus ou faits à l'extérieur de l'établissement, incluant les nouvelles technologies où la grève ou le lock-out a été déclaré, afin d'assurer la production affectée par la grève ou le lock-out;
- que la détermination de qui est cadre soit convenue et agréée avant la phase de négociation;

- 3. d'interdire l'utilisation des services d'une personne embauchée après le début de la phase de négociation, ou à l'emploi d'un autre employeur ou d'un entrepreneur pour remplacer un cadre embauché avant la phase de négociation permettant ainsi à ce dernier d'être utilisé pour remplir les fonctions d'un salarié en grève ou lock-out;
- 4. que lorsqu'un enquêteur constate une violation de l'article 109.1, il peut recommander à la Commission des relations de travail (CRT) d'ordonner à l'employeur de permettre la présence dans l'établissement en grève ou lockout d'un ou des représentants de l'association accréditée.

### RÉSOLUTION N $^{\rm O}$ 30 : RAPPORT DE FORCE LORS D'UNE NÉGOCIATION DE CONVENTION COLLECTIVE

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ entreprenne les démarches nécessaires pour que le gouvernement cesse de financer le travail supplémentaire effectué par les cadres pendant un conflit de travail.

### RÉSOLUTIONS N° 31, 32, 33 : LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE AU NIVEAU FÉDÉRAL

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ, de concert avec le CTC et les autres centrales syndicales, persévère et continue sa lutte en faisant les pressions nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour modifier le Code canadien du travail afin d'obtenir une loi anti-briseurs de grève;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ continue de mobiliser les différents partis politiques pour leur demander de travailler à nouveau un projet de loi antibriseurs de grève.

### RÉSOLUTION N° 34 : POUR L'AMÉLIORATION DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ continue d'appuyer la campagne d'information et de mobilisation de la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi auprès de ses membres visant à contrer les effets dévastateurs de la réforme;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ continue d'assumer son rôle de leader pour s'assurer que cette lutte s'accentue en mettant de l'avant plus que jamais les revendications portées par les centrales syndicales visant à améliorer le régime d'assurance-emploi.

#### RÉSOLUTION Nº 35 : PROGRAMME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ revendique l'établissement d'un programme québécois d'assurance-chômage dont les paramètres en termes de couverture, de financement et de gouvernance répondent à nos revendications;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE la FTQ participe activement aux débats et aux travaux que soulèvera la création d'un régime québécois d'assurance-chômage tel que mentionné dans le mémoire déposé par les centrales syndicales à la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi.

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ de transférer les emplois affectés du fédéral au provincial.

#### RÉSOLUTION N° 36 : LOI SUR LES RÉGIMES PUBLICS D'INDEMNISATION

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ fasse campagne auprès de ses syndicats affiliés pour les sensibiliser à faire pression sur le gouvernement pour qu'il retire la mesure fiscale nommée « Réduction d'une iniquité reliée à la réception d'un régime public d'indemnisation ».

#### **RÉSOLUTION Nº 37 : ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ et ses syndicats affiliés fassent pression auprès du gouvernement afin que se tiennent des états généraux concernant l'accès et le financement de tout le réseau de l'éducation au Québec.

### RÉSOLUTION N° 38 : RÉINVESTISSEMENT DANS NOS COMMISSIONS SCOLAIRES

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ mène une campagne auprès de la population pour que l'éducation redevienne une priorité au Québec en réinvestissant dans nos commissions scolaires et dans son personnel de soutien technique et administratif.

#### **RÉSOLUTION Nº 40 : LES CHSLD PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ fasse pression pour que le gouvernement cesse la privatisation des soins de santé notamment, dans les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), tout particulièrement pour les personnes aînées et les personnes vulnérables.

#### **RÉSOLUTION Nº 41 : L'ASSURANCE AUTONOMIE**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ affirme que tout service découlant du projet de loi relatif à l'assurance autonomie doit être fait par les travailleuses et les travailleurs du secteur public;

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ continue de dénoncer toute tentative de privatisation des soins aux personnes aînées;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ dénonce la volonté du gouvernement du Québec de sous-traiter l'assistance aux activités de la vie quotidienne aux entreprises d'économie sociale et au secteur privé.

#### **RÉSOLUTIONS Nº 45, 46 : ÉLECTRICIFATION DES TRANSPORTS**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés donnent le mandat à l'AIFTQ d'évaluer la mise en place de bornes électriques dans les places de stationnement de ses immeubles;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ appuie le projet de Monorail Grande Vitesse de TransQuébec et sa fabrication au Québec;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ inclue le thème de l'électrification des transports dans ses activités régulières sur le développement local et régional.

# RÉSOLUTION N° 48: TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLANTS MIGRANTS (AIDES FAMILIALES)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ s'engage à appuyer les efforts de l'Association des aides familiales du Québec dans la promotion et la mise en œuvre au Québec de la Convention 189 concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques adoptée par l'Organisation internationale du travail (OIT), en appuyant toutes les démarches et représentations nécessaires en vue d'obtenir l'établissement d'une réglementation efficace des activités des agences de placement et de recrutement au Québec.

#### RÉSOLUTION Nº 49 : APPUI AU DOUBLAGE FAIT AU QUÉBEC

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ fasse la promotion et appuie de toutes les manières possibles le doublage fait au Québec.

#### RÉSOLUTION N° 50 : LA PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE DANS LES TÉLÉCOMS

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ appuie une politique québécoise et canadienne d'intérêt public dans les télécommunications qui inclut :

- l'opposition à toute hausse dans la propriété étrangère dans le secteur des télécommunications au Canada;
- la fin de la délocalisation des emplois dans les télécommunications au Québec et au Canada;
- la protection des consommateurs canadiens par règlement du CRTC en assurant, à des tarifs abordables, l'accessibilité pour tous les Canadiens et Canadiennes aux services sans-fil et aux larges bandes et à des contrats non contraignants;
- l'allocation des bandes publiques aux compagnies canadiennes qui s'engagent à investir et à créer des emplois au pays;
- la protection de la vie privée de la population en arrêtant de faire cheminer les données canadiennes à travers les réseaux américains.

#### RÉSOLUTION N° 51 : APPUI À LA CAMPAGNE J'AIME RADIO-CANADA

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ appuie les démarches de la campagne *J'aime Radio-Canada* relativement au soutien du radiodiffuseur public.

### RÉSOLUTIONS N° 52, 53 : LA RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉ-E-S DE SOUTIEN TECHNIQUE, PARATECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ et ses syndicats affiliés fassent pression auprès du gouvernement pour que cessent les compressions dans les commissions scolaires, qu'ils soutiennent la campagne promotionnelle durant la semaine du personnel de soutien visant à faire reconnaître l'importance et l'apport de tout le personnel de soutien.

#### RÉSOLUTION N° 54 : LIBERTÉ DE PRESSE ET FTQ : INDISSOCIABLE

**QU'II SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ réitère l'importance de la liberté de la presse et du travail journalistique pour la démocratie;

### RÉSOLUTION N° 55 : RECONNAISSANCE ET RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS DE LA RECHERCHE

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ de concert avec le CTC et les syndicats affiliés concernés fassent les représentations politiques nécessaires pour que soit reconnue l'importance des employés de la recherche au sein des institutions publiques (centres de recherche et universités);

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ de concert avec le CTC et les syndicats affiliés concernés travaillent à faire augmenter les budgets des organismes gouvernementaux afin d'assurer le maintien des emplois de ses membres.

### RÉSOLUTION N° 56: SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL ET TRANSFORMATION POSTALE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, appuie la campagne de sensibilisation du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) auprès de la population, auprès de ses affiliés et des autres centrales syndicales, afin d'obliger Postes Canada à augmenter les services à la population;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE cette campagne dénonce la déréglementation, la privatisation ainsi que les abolitions d'emplois décents.

### RÉSOLUTIONS N° 57, 58, 59 : RETRAIT PRÉVENTIF POUR LES TRAVAILLEUSES SOUS JURIDICTION FÉDÉRALE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ continue de faire pression auprès du gouvernement du Canada, afin d'élaborer, avec le gouvernement du Québec, une entente administrative pour que toutes les Québécoises puissent avoir droit au retrait préventif et qu'il sensibilise les partis politiques fédéraux à cet enjeu.

### RÉSOLUTION N° 60: SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEUSES ENCEINTES ET QUI ALLAITENT

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse toutes les démarches et les représentations politiques nécessaires afin de conserver dans son intégralité le programme du retrait préventif pour les travailleuses enceintes ou qui allaitent.

#### RÉSOLUTIONS Nº 61, 62, 63 : LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement qu'il mette en application les quatre mécanismes de prévention prévus à la LSST (Comité de santé-sécurité, Représentant à la prévention, Programme de santé, Programme de prévention), et ce, à l'ensemble des secteurs d'activités économiques de la province afin que tous les travailleurs et toutes les travailleuses bénéficient des mécanismes prévus à la Loi;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige de la CSST la mise en place de comités d'implantation et de formation sur ces quatre mécanismes de prévention dans tous les milieux de travail;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ réitère l'importance que revêt le représentant à la prévention comme mécanisme privilégié de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

### RÉSOLUTION N° 65: PROGRAMME DE SANTE SPÉCIFIQUE À UN ÉTABLISSEMENT

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ fasse les revendications nécessaires auprès de la CSST, de la santé publique et du gouvernement pour que les centres de santé et de services sociaux reçoivent le financement adéquat afin de donner les services prescrits par la LSST.

#### RÉSOLUTIONS Nº 66, 71 : CSST – RÉGIME D'INDEMNISATION (LATMP)

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ exige du gouvernement que tous les frais d'évaluation et d'assistance médicale soient entièrement à la charge de la CSST, y compris les traitements de soutien, et que ceux-ci soient offerts, dispensés et réalisés dans le système public de santé.

#### **RÉSOLUTION Nº 67 : CSST – RÉGIME DE PRÉVENTION (LSST)**

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ exige du gouvernement que le droit de refus soit élargi à l'association de travailleurs accréditée chez un employeur ou au représentant désigné par l'ensemble des travailleurs.

#### RÉSOLUTIONS Nº 69, 70 : CSST - RÉPARATION (LATMP)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement que la CSST retienne comme principe l'annualisation des revenus afin de déterminer l'indemnité de remplacement de revenus(IRR);

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement qu'en aucun cas, le revenu brut aux fins de détermination de l'IRR ne puisse être inférieur à celui résultant de l'application du salaire minimum prévu à la Loi sur les normes du travail pour une semaine normale de travail;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement que l'indemnité de remplacement du revenu corresponde à 100 % du revenu net;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement que la mesure de « redressement d'impôt » de 2004 soit abolie; IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement que le versement de l'indemnité de remplacement du revenu soit assuré jusqu'à la réintégration effective des travailleurs dans leur emploi ou dans un emploi convenable;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement que les victimes de lésions professionnelles contribuent au Régime de rentes du Québec. La CSST devrait verser, à même le Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), la contribution à la RRQ pour les travailleuses et travailleurs, qui est déjà calculée lors de la détermination de l'indemnité de remplacement du revenu, et celle de l'employeur. La RRQ devrait considérer, à titre de gain admissible, le revenu brut retenu par la CSST lors du calcul de l'IRR.

#### **RÉSOLUTION Nº 72 : CSST – RÉADAPTATION (LATMP)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement le remplacement du critère de la solution appropriée la plus économique par celui de la solution appropriée la plus équitable;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement un droit de retour au travail sans égard à la durée de l'arrêt de travail;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement que, si la réintégration chez l'employeur ne peut se réaliser, la CSST garantisse, sans limite de temps, le versement de leur indemnité de remplacement du revenu, le maintien de leurs avantages sociaux ainsi que leur rang d'ancienneté tant et aussi longtemps qu'un autre emploi convenable ne leur est pas proposé;

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ exige du gouvernement que la CSST ait l'obligation de réinsérer professionnellement la conjointe ou le conjoint survivant, si cette personne en a besoin, et de l'indemniser pendant cette période de réinsertion;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement que les programmes de formation offerts en réadaptation professionnelle soient des formations officiellement reconnues par le MÉLS;

### RÉSOLUTIONS Nº 73, 74, 75 : LA RÉVISION DE L'ANNEXE 1 DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESIONNELLES (LATMP)

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ et ses affiliés fassent les pressions nécessaires auprès du gouvernement afin d'amender et d'actualiser par décret comme lui permet la loi, l'ANNEXE 1 de la LATMP en fonction de la liste des maladies professionnelles reconnues par l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que les nouvelles connaissances techniques et scientifiques.

#### **RÉSOLUTION Nº 77 : MÉDECIN TRAITANT**

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ et ses affiliés exigent du gouvernement qu'en toute matière médicale, la CSST soit liée par l'opinion du médecin traitant;

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ et ses affiliés exigent du gouvernement le retrait du droit de contestation des employeurs en matière médicale.

#### RÉSOLUTION N° 78 : RÉGIME D'INDEMNISATION : NOTION DE TRAVAILLEUR

**IL EST PROPOSÉ QUE** la FTQ exige du gouvernement que la notion de travailleur soit définie de façon à inclure l'ensemble des travailleuses et travailleurs, qu'ils soient en situation de travail atypique ou dans une situation de travail classique;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement que les travailleuses domestiques soient incluses dans la notion de travailleur et bénéficient des mêmes droits que les autres travailleurs.

#### **RÉSOLUTION Nº 79 : CSST - RÉFORME**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement qu'avant toute modification à la LSST et à la LATMP qu'une consultation soit tenue afin de permettre aux différents acteurs qui œuvrent en santé-sécurité d'intervenir dans ce débat.

#### **RÉSOLUTION Nº 80 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse toutes les démarches et les représentations politiques nécessaires afin de conserver les acquis de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

#### RÉSOLUTIONS Nº 81, 82, 83, 84, 85 : CLAUSES DE DISPARITÉ DE TRAITEMENT

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et les syndicats affiliés et avec l'aide du CTC, encouragent fortement les sections locales affiliées afin qu'elles s'abstiennent de soumettre ou de recommander aux membres de nouvelles clauses de disparité de traitement ou apparence de telles clauses, qu'elles portent sur les fonds de pension (prestations déterminées vs cotisation déterminée), les avantages sociaux, les échelles salariales ou autres;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et les syndicats affiliés prennent tous les moyens nécessaires afin d'empêcher cette pratique inégalitaire en milieu de travail tant sous juridiction fédérale que provinciale et fassent pression auprès des gouvernements pour qu'ils adoptent des lois ou des dispositions claires interdisant de telles pratiques.

# RÉSOLUTIONS N° 86, 87, 88, 89 : SÉCURITÉ FINANCIÈRE À LA RETRAITE (RRFS-FTQ)

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** dans la mesure où un syndicat se voit contraint d'accepter que les nouveaux employés syndiqués ne puissent joindre le régime de retraite en place chez leur employeur, la FTQ accepte qu'ils puissent joindre le RRFS à condition que la cotisation de l'employeur pour le service courant soit au minimum équivalente pour les travailleurs et travailleuses effectuant la même tâche dans un même lieu de travail.

**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE** dans la mesure où un syndicat s'est vu contraint, avant le 1<sup>er</sup> décembre 2013, d'accepter que les nouveaux employés syndiqués ne puissent joindre le régime de retraite en place, que le Bureau de la FTQ analyse la possibilité qu'ils puissent joindre le RRFS.

### RÉSOLUTION N° 90 : RÉGIMES DE RETRAITE ET LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES (LACC)

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ de concert avec le CTC, fasse les pressions requises auprès du gouvernement fédéral pour que les créances dues aux régimes de retraite soient priorisées.

#### RÉSOLUTION N° 91 : SAUVONS NOS RÉGIMES DE RETRAITE

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ, en collaboration avec ses affiliés, fasse une de ses priorités la défense des fonds de retraite de ses membres;

**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE** la FTQ en collaboration avec ses affiliés, continue la campagne « Une retraite à l'abri des soucis » pour le plus grand bien des retraités ainsi que des travailleurs et des travailleuses futurs retraités.

#### RÉSOLUTION Nº 92 : L'AVENIR DES RÉGIMES DE RETRAITE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, de concert avec les syndicats affiliés, continue de s'opposer fermement à l'application des recommandations du Comité d'experts sur l'avenir des régimes de retraite touchant les régimes municipaux et universitaires.

### RÉSOLUTION N° 93 : LA NON-TARIFICATION DES NOUVEAUX ACTES MÉDICAUX DÉLÉGUÉS AUX PHARMACIENS

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ réclame que les nouveaux actes médicaux délégués aux pharmaciens demeurent couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

#### RÉSOLUTIONS Nº 94, 95 : REPRÉSENTATION DES FEMMES À LA FTQ

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ continue de s'assurer d'intégrer les préoccupations et réalités des femmes dans l'ensemble de ses politiques, travaux, activités et interventions en s'inspirant, entre autres, des principes de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS);

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ encourage ses affiliés à en faire autant.

#### RÉSOLUTIONS Nº 96, 97 : COMITÉS DE CONDITION FÉMININE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ encourage les syndicats affiliés à mettre sur pied des comités de condition féminine, y compris dans les milieux majoritairement masculins;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ encourage les syndicats à appuyer concrètement ces nouveaux comités de condition féminine et consolident ceux déjà existants en leur donnant les moyens de bien remplir leurs mandats (budgets, libérations syndicales, etc.).

### RÉSOLUTION N° 98 : TRAVAILLEUSES DANS LES EMPLOIS TRADITIONNELLEMENT MASCULINS

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, dans le dossier des travailleuses dans les emplois traditionnellement masculins, poursuive le travail amorcé de production d'outils visant à favoriser l'accès, l'intégration et le maintien en emploi de ces travailleuses, et à soutenir ses syndicats affiliés dans leur accueil et leur intégration;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés travaillent à briser l'isolement de ces travailleuses par différents moyens tels que réseau, activité, comité afin de mieux les soutenir;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ poursuive la sensibilisation auprès des militantes et militants, des dirigeantes et dirigeants syndicaux, conseillères et conseillers syndicaux sur l'importance d'intégrer les questions d'égalité dans l'ensemble du travail syndical;

IL EST ENFIN PROPOSÉ QUE la FTQ incite les syndicats affiliés à favoriser l'insertion des travailleuses dans les emplois traditionnellement masculins en adoptant des approches spécifiques telles que l'accueil, la sensibilisation des collègues à leur venue, etc.

#### **RÉSOLUTIONS Nº 99, 100, 101, 102, 103, 104 : LE DON DE SANG**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, de concert avec ses syndicats affiliés, sensibilise la population canadienne au questionnaire d'Héma-Québec et de la Société canadienne du sang sur les dons de sang, qui ont pour effet d'exclure les donneurs potentiels de sexe masculin s'ils ont eu des rapports sexuels avec un homme au cours des cinq dernières années;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés travaillent à faire modifier les critères d'exclusion du don de sang afin que les comportements à risque des donneurs soient ciblés, et non l'orientation sexuelle.

#### **RÉSOLUTION Nº 105 : DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ appuie et fasse la promotion des revendications et des actions de mobilisation mises de l'avant par le mouvement « Idle No More »;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ incite ses syndicats affiliés à appuyer et à faire la promotion des actions de mobilisation mises de l'avant par le mouvement « Idle No More ».

### RÉSOLUTIONS N $^{\rm O}$ 106, 107, 108, 109 : MONDIALISATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, les syndicats affiliés et les conseils régionaux regroupent leurs efforts de collaboration au sein du Comité de la solidarité internationale, tant sur le plan des campagnes de solidarité internationale qu'auprès des instances canadiennes et internationales;

- IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ favorise les alliances avec les différents mouvements sociaux pour appuyer ses affiliés et augmenter son rapport d'influence auprès des entreprises et des gouvernements;
- IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ revendique auprès des gouvernements une juste part de financement dédié à la coopération et à la solidarité internationale en contrepartie des efforts des affilés pour lutter plus efficacement contre la pauvreté et l'insécurité partout dans le monde et particulièrement dans les régions ayant le français en partage;
- IL EST ENFIN PROPOSÉ QUE la FTQ coordonne et soutienne les campagnes d'éducation à la solidarité internationale auprès des affiliés pour le développement ou la mise sur pied de fonds dédiés à la solidarité internationale.

### RÉSOLUTION Nº 110 : SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES AU BANGLADESH

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ fasse pression auprès des marques et détaillants faisant affaire au Québec pour qu'ils ratifient l'accord sur la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments au Bangladesh (« l'Accord »).

#### DÉCLARATION DE POLITIQUE : POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

#### PARTICIPATION ET DÉLIBÉRATION DÉMOCRATIQUE (DPE)

En collaboration avec ses syndicats affiliés, s'engager à bâtir des ponts avec les divers groupes environnementaux et sociaux ainsi que les peuples autochtones afin de développer une compréhension commune des enjeux énergétiques.

En collaboration avec ses syndicats affiliés, exhorter les gouvernements à considérer le mouvement syndical comme un partenaire incontournable dans le dossier énergétique et à l'associer étroitement aux diverses consultations gouvernementales à venir.

#### TRANSITIONS DOIVENT ÊTRE ÉQUITABLES (DPE)

En collaboration avec ses syndicats affiliés, revendiquer la mise en œuvre d'une transition équitable comportant notamment des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'adaptation au marché du travail destinés aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées. Cette transition devra être financée convenablement, en mettant à contribution les entreprises et l'État.

## L'ÉTAT DOIT ÊTRE LE MAÎTRE D'ŒUVRE DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES (DPE)

En collaboration avec ses syndicats affiliés, réclamer que le gouvernement du Québec élabore une politique de l'énergie structurante et cohérente, en faveur d'une gestion collective des ressources énergétiques et de leur exploitation, en l'articulant avec ses autres politiques et stratégies, notamment la stratégie industrielle.

# LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT SONT LES LEVIERS COLLECTIFS À PRIVILÉGIER (DPE) (43-44)

En collaboration avec ses syndicats affiliés, réclamer que le mandat d'Hydro-Québec soit étendu à l'ensemble de la production électrique quelle qu'en soit la source; que cette société d'État fasse le point sur la production privée d'électricité sur son territoire; et que la filière éolienne et toute autre production privée soient nationalisées.

En collaboration avec ses syndicats affiliés, revendiquer, si le Québec entend exploiter les hydrocarbures sur son territoire, la création d'une société d'État (Pétro-Québec ou SOQUIP) dont le mandat serait de développer les ressources fossiles, avec le concours des entreprises privées.

#### EFFICACITÉ, SÉCURITÉ ET DIVERSITÉ DE LA POLITIQUE (DPE)

En collaboration avec ses syndicats affiliés, demander aux gouvernements de promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie dans une perspective globale et collective, tout en adoptant une approche sectorielle en établissant des cibles différenciées.

En collaboration avec ses syndicats affiliés, faire pression pour que le gouvernement du Québec ressuscite l'Agence d'efficacité énergétique dont la mission consistera à promouvoir des mesures d'efficacité énergétique, notamment par le biais de campagnes d'information et d'éducation pour les entreprises et la population sur les enjeux climatiques, l'urgence de diminuer la consommation de pétrole, la nécessité d'économiser l'énergie et de l'utiliser de manière plus efficace.

En collaboration avec ses syndicats affiliés, inciter le gouvernement du Québec à constituer un éventail de sources d'énergie diversifiées afin de garantir la sécurité des approvisionnements énergétiques.

#### ÉLECTRIFICATION DOIT DEMEURER UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT (DPE)

En collaboration avec ses syndicats affiliés, s'assurer que le grand chantier d'électrification des transports collectifs démarre dans les meilleurs délais.

En collaboration avec ses syndicats affiliés, demander au gouvernement du Québec d'instaurer des normes strictes en matière environnementale pour le transport des marchandises, de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de prévoir du financement public afin de soutenir les entreprises qui s'engageront dans cette voie.

En collaboration avec ses syndicats affiliés, rappeller au gouvernement que la tarification du bloc patrimonial ne peut être modifiée sans consultation et sans l'établissement d'un nouveau pacte social.

En collaboration avec ses syndicats affiliés, demander au gouvernement d'examiner la possibilité d'instaurer un principe de tarification progressive, de manière à prendre en compte la capacité de payer des usagers et des usagères.

En collaboration avec ses syndicats affiliés, sommer le gouvernement de renégocier les contrats secrets entre Hydro-Québec et les grandes entreprises consommatrices de manière à :

• Libérer Hydro-Québec de l'obligation d'acheter les surplus d'électricité produits par une entreprise privée en cas de grève ou de lock-out;

 Ne plus considérer un conflit de travail (grève ou lock-out) comme un cas de force majeure permettant à l'entreprise de se soustraire à ses obligations;

Rendre publics les contrats existants.

#### DIMINUER NOTRE DÉPENDANCE AUX HYDROCARBURES (DPE)

En collaboration avec ses syndicats affiliés, revendiquer auprès du gouvernement du Québec une réflexion globale et approfondie sur le développement de la filière des hydrocarbures et ses approvisionnements, ainsi que sur la préservation des infrastructures pétrolières.

En collaboration avec ses syndicats affiliés, donner son aval au développement de la filière des hydrocarbures, si et seulement si son exploitation obéit aux conditions suivantes :

- La mise sur pied d'une société d'État qui sera maître d'œuvre de cette exploitation (Pétro-Québec ou une SOQUIP revitalisée) de manière à maximiser les retombées économiques et les bénéfices pour les Québécois et Québécoises.
- Le respect des normes socio-environnementales les plus strictes en la matière et l'engagement de la responsabilité financière des entreprises participantes en cas de dommages environnementaux.

Les profits publics dégagés par cette exploitation doivent être investis dans un fonds dédié au développement d'une économie québécoise fondée sur des énergies propres et à toutes autres activités jugées pertinentes collectivement.

#### RAPPORT DU COMITÉ MIXTE SUR LE PORTRAIT DES FEMMES

## RAPPORT FINAL DU COMITÉ MIXTE SUR LE PORTRAIT DES FEMMES (RECOMMANDATION 2)

Prendre des mesures permettant d'assurer une représentation des femmes proportionnelle à leur présence dans ses effectifs par l'un ou l'autre des moyens suivants : objectifs numériques, postes réservés, alternance hommes/femmes, et autres, et inciter ses affiliés à faire de même.

Apporter une attention particulière à la représentation des femmes au Conseil général de la FTQ.

### RAPPORT FINAL DU COMITÉ MIXTE SUR LE PORTRAIT DES FEMMES (RECOMMANDATION 3)

Inciter ses affiliés à s'engager à accentuer la mise en place de mesures facilitant la participation des femmes par :

- Un meilleur soutien aux comités de condition féminine (CCF) dotés de budgets adéquats;
- Des politiques d'accueil pour les femmes;
- Du soutien financier comme des libérations syndicales et des remboursements de frais de garde;
- L'adaptation des heures et lieux de réunion pour tenir compte des besoins des femmes;
- Du matériel d'information tel un « Guide pour l'égalité hommes/femmes dans les syndicats » pour partager les pratiques et des stratégies concrètes et novatrices.

# RAPPORT FINAL DU COMITÉ MIXTE SUR LE PORTRAIT DES FEMMES (RECOMMANDATION 4)

S'engager à encourager des attitudes et comportements égalitaires et respectueux des différences de genre et incite ses affiliés à emboîter le pas :

Par la féminisation du langage parlé et écrit;

- Par la sensibilisation accrue, de l'information et de la formation sur les conséquences des attitudes et comportements sexistes.
- Par l'intégration des réalités et besoins des femmes au travail dans leurs programmes de formation.

### RAPPORT FINAL DU COMITÉ MIXTE SUR LE PORTRAIT DES FEMMES (RECOMMANDATION 5) (DISPOSE RÉS 7)

En collaboration avec ses affiliés, mettre sur pied une « École des femmes » d'une semaine qui se tiendrait aux deux ans en alternance avec la Biennale des femmes :

- L'École réunirait dans un même lieu et à une même période, trois groupes de 15 à 20 participantes issues des rangs des affiliés de la FTQ;
- L'École proposerait des activités favorisant le réseautage, la formation et le mentorat;
- L'École viserait trois « clientèles » : la relève, les militantes en santé et sécurité du travail et les militantes occupant des postes de leadership;
- L'École serait accessible au plus grand nombre grâce au financement assuré par divers partenaires.

### RAPPORT FINAL DU COMITÉ MIXTE SUR LE PORTRAIT DES FEMMES (RECOMMANDATION 6)

Soutenir la création de programmes de mentorat dans ses rangs pour les femmes intéressées à occuper des postes de responsabilité.

### RAPPORT FINAL DU COMITÉ MIXTE SUR LE PORTRAIT DES FEMMES (RECOMMANDATION 7)

Faire connaître des modèles de femmes impliquées et inspirantes, tant les pionnières dans le syndicalisme que celles qui occupent actuellement des fonctions de responsabilité.

# RAPPORT FINAL DU COMITÉ MIXTE SUR LE PORTRAIT DES FEMMES (RECOMMANDATION 8)

Réitérer les recommandations du Rapport d'étape de 2010 adopté à l'unanimité au 29<sup>e</sup> Congrès.

#### **RÉSOLUTION D'URGENCE PROJET DE LOI C-4**

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ, de concert avec le CTC fasse pression auprès du gouvernement du Canada afin de faire retirer du projet de loi C-4 les modifications au Code canadien du travail en ce qui a trait à la santé sécurité du travail, entre autres, la nouvelle définition de danger.

# RÉSOLUTION D'URGENCE SUITE À L'ENTENTE DE PRINCIPE RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AÉCG) DU 18 OCTOBRE 2013

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la FTQ demande avec insistance aux gouvernements du Québec et du Canada :

- de divulguer immédiatement les textes et les documents d'analyse relatifs à l'Accord économique et commercial global (AÉCG);
- de créer les conditions qui rendront possible la tenue d'un débat public ouvert et inclusif, notamment par des consultations publiques élargies et une commission parlementaire.

### RÉSOLUTION D'URGENCE: MASSACRE DES HAÏTIENS À LA FRONTIÈRE HAÏTIANO-DOMINICAINE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ dénonce auprès des gouvernements provinciaux et fédéral le massacre des Haïtiens par les autorités dominicaines en émettant un communiqué de presse;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ dénonce la loi dominicaine qui dépouille les résidants d'origine haïtienne de leur nationalité dominicaine.